

d'améliorer cet état de choses. Le *Légionnaire* de janvier expose, dans un article intitulé "Rétrospective de 1953":

Le premier ministre et les membres du cabinet nous ont dit maintes et maintes fois qu'on ne peut permettre que les taux et maximums afférents aux allocations aux anciens combattants s'écartent trop des autres prestations de caractère social comme la pension de vieillesse, la pension aux aveugles, et ainsi de suite. Maintes et maintes fois nous leur avons signalé qu'on n'exige pas des citoyens du Canada de rendre quelque service particulier à leur pays pour avoir droit aux prestations habituelles de caractère social qui sont assurées à tous à certaines conditions. D'autre part, l'ancien combattant, avant d'avoir droit aux allocations, doit avoir servi sur un théâtre réel de guerre; nous sommes convaincus que la population du Canada serait d'avis qu'il doit être, en conséquence, placé dans une situation privilégiée.

En laissant cette loi intacte, le Gouvernement ne tient pas compte du fait que cette réclamation de l'ancien combattant se fonde sur les services rendus. C'est en quelque sorte une dette qui lui est due par son pays, dette que reconnaît je crois la population canadienne même si elle n'est pas reconnue par le Gouvernement.

Je signale aux députés ministériels qu'ils pourraient obliger le Gouvernement à modifier la loi sur les allocations aux anciens combattants au cours de la session actuelle s'ils adoptaient une attitude ferme au cours du débat d'aujourd'hui. C'est le moment pour eux d'agir. Estiment-ils qu'il y a lieu ou non de modifier, à cette session-ci, la loi sur les allocations aux anciens combattants? S'ils sont de cet avis, qu'ils le disent et qu'ils indiquent au Gouvernement ce qu'ils attendent de lui. Tous les membres de l'opposition, à quelque parti qu'ils appartiennent, réclament énergiquement la modification de cette loi et préconisent clairement l'examen des problèmes des anciens combattants par le comité spécial des affaires des anciens combattants. Je crois que la plupart des députés ministériels partagent les mêmes sentiments. J'espère que le premier ministre fera en sorte que ceux qui l'appuient s'estiment libres d'exprimer leur opinion sur cette question et qu'il n'en fera pas une affaire de parti. Certes, puisque la majorité des députés qui ont été élus par la population du Canada estiment qu'il y a lieu de prendre des mesures, le Gouvernement ne devrait pas aller à l'encontre de leurs désirs.

Presque tous les députés qui sont ici, y compris les membres du cabinet, ont déclaré l'an dernier aux ex-militaires, je n'en doute pas, que la loi sur les allocations aux anciens combattants serait modifiée. Je ne crois pas qu'il s'en trouve beaucoup ici qui n'aient pris cette attitude au cours de la campagne électorale, il y a un an. C'est le temps d'agir. J'espère que le Parlement, qui a relevé les

traitements des députés et des sénateurs, qui dans deux ou trois semaines relèvera les traitements de tous les juges au Canada, ne s'abstiendra pas d'accorder de l'aide à ces anciens combattants de la première ligne. Ils ont beaucoup plus droit à des égards que tout membre de la Chambre, du Sénat ou de la magistrature. C'est maintenant le temps de faire en sorte de leur accorder ces égards auxquels ils ont droit à si juste titre.

M. Hanna: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je me demande si je pourrais rectifier la fausse interprétation que le représentant de Calgary-Nord (M. Harkness) a donnée à mes observations. Je regrette qu'il ne soit pas à la Chambre en ce moment. J'ai été absent de la Chambre pendant quelques minutes cet après-midi. On m'a appris que le député a déclaré que je m'étais dit confiant que le Gouvernement partageait mes vues sur la question des allocations aux anciens combattants. Ce n'est pas ce que j'ai dit. Je n'espère pas que le Gouvernement partage mes vues, mais j'espère que le ministre les partage. Je parlais en particulier de la situation qui se produira probablement en Alberta où les anciens combattants touchant la pension de vieillesse recevront peut-être \$10 par mois de moins, s'il s'agit d'un couple, ou \$5 par mois de moins dans le cas d'un célibataire, que le vieillard pensionné qui n'est pas ancien combattant. J'avais l'intention de me dire confiant que le Gouvernement partagerait mon point de vue, savoir que les anciens combattants qui touchent la pension de vieillesse en Alberta ne devraient pas être placés dans une situation moins avantageuse que celle des titulaires de pensions de vieillesse qui ne sont pas anciens combattants.

M. Winch: En d'autres termes, l'honorable député a perdu confiance dans le Gouvernement.

M. Hanna: Pas du tout.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, quelle que soit la confiance, ou le manque de confiance, que le Gouvernement inspire à l'honorable représentant d'Edmonton-Strathcona (M. Hanna) j'ose croire que la plupart des simples députés ministériels espèrent encore voir prendre quelque mesure à l'égard de la loi sur les allocations aux anciens combattants avant la fin de la session. Il me semble que pour amorcer l'examen de cette importante question, le Gouvernement devrait consentir à un élargissement du mandat prévu dans la motion à l'étude, permettant ainsi au comité spécial qui sera créé lorsque la motion aura été adoptée, d'étudier cet important problème.